

**Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale**  
Refonder l'école grâce aux « rythmes scolaires »  
Claire Leconte, professeur émérite de psychologie,  
chercheur en chronobiologie

Monsieur le Ministre,

Lorsque vous vous êtes installé dans ce ministère vous aviez une ambition très forte et attendue d'une grande partie de la population : Refonder l'école.

Qu'en est-il six mois plus tard ? Une loi d'orientation et de programmation va être votée, mais va-t-elle être à même de répondre à cette ambition ? Je m'autorise à m'interroger.

Un dossier qui vous tenait particulièrement à cœur, celui fâcheusement nommé « rythmes scolaires », montre à quel point la résistance au changement ne permet même plus dans ce pays de concevoir une organisation scolaire autrement qu'à partir de la seule existante. Ceci d'autant moins que beaucoup d'idées sont fondées sur des croyances non certifiées. Voir par exemple l'idée tenace consistant à considérer que tous les élèves retrouvent un haut niveau attentionnel en fin d'après midi après 5 ou 6 heures de classe et d'activités. Ou encore le découpage de l'année en 7/2 soit disant largement plébiscité (bien qu'unique au monde) alors qu'il ne permet nullement de répondre aux besoins différenciés de repos selon les saisons ni à la suppression des ruptures répétées du rythme veille-sommeil lors du calendrier gruyère des mois d'avril, mai et juin où des vacances de deux semaines s'intercalent entre des ponts et des week-end rallongés.

Lors de votre nomination vous aviez eu l'audace d'annoncer qu'on remettrait en place « la semaine de 5 jours en laissant la liberté aux collectivités de choisir le mercredi ou le samedi » ! Quelle régression en quelques mois, après le passage dans votre bureau de divers lobbyistes qui, pour une fois, n'ont pas été d'abord ceux du tourisme !

J'ai le sentiment aujourd'hui que ce que je n'ai cessé d'argumenter lors de la concertation, à savoir qu'il fallait, pour refonder l'école, abandonner l'idée d'aménager les rythmes scolaires et s'interroger sur la réorganisation des temps des enfants et des jeunes, n'a pas été entendu. L'usage même du terme péri-éducatif laisse implicitement penser que seuls les temps scolaires seraient éducatifs, alors que pour être cohérent on devrait plutôt distinguer tout en reconnaissant des zones de recouvrement, temps éducatifs scolaires et temps éducatifs non scolaires.

En effet, on ne peut ignorer que les 864 h annuelles du temps scolaire couvrent moins de 10% du temps de vie total des enfants alors que la plupart d'entre eux passent près de 1000 h en temps périscolaire. La logique et surtout la cohérence éducative voudraient donc qu'on porte le même intérêt à l'organisation de chacun de ces temps éducatifs.

La situation dans laquelle on se retrouve aujourd'hui était prévisible. Vous tentez de « bricoler » un emploi du temps scolaire susceptible de satisfaire les seuls enseignants alors qu'on évoque à maintes reprises la communauté éducative. Il est vrai qu'on demandera aux responsables des temps « périscolaires » de boucher les trous pour assurer la continuité éducative !

Le projet de loi est tout à fait explicite à cet égard. Il stipule : « l'organisation d'activités

périscolaires peut être formalisée dans le cadre d'un projet éducatif territorial ». Il ne fait aucune obligation de construire un tel projet alors qu'il s'agit, comme le démontre justement Yves Goepfert, de structurer et mettre en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif territorial, une coproduction éducative associant l'ensemble des acteurs concernés, ceux de l'institution scolaire évidemment mais également tous ceux qui à la place qui est la leur, sont indispensables à la cohérence, je dirais même la pertinence de l'action éducative.

Hélas, le projet de loi maintient fermement la coupure entre le temps scolaire et les autres temps. Ce qui bien évidemment conforte l'école dans son statut de forteresse alors que les expériences d'ouverture de l'école sur la cité menées dans le cadre de projets éducatifs de territoire dans lesquels les équipes enseignantes se sont largement engagées, montrent à quel point cette approche sert l'équité tant attendue pour que chaque enfant de ce pays puisse réussir.

Bien sûr, est précisé dans le Titre II que « la réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri-éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif. » Mais qu'en sera-t-il vraiment à la rentrée 2013 alors que les maires doivent déclarer sans le temps nécessaire pour élaborer en partenariat d'authentiques projets éducatifs territoriaux, s'ils adoptent une nouvelle organisation ou pas du seul temps scolaire.

Plusieurs options retenues montrent que l'intérêt des enfants n'est hélas plus au cœur du processus de décision.# Par exemple, affirmer que le mercredi matin permet de restaurer la continuité éducative est en contradiction totale avec le point de vue de tous les chronobiologistes pour qui c'est bien la longue rupture du week-end qui est la plus délétère pour le rythme veille-sommeil des enfants. Ce que beaucoup d'enseignants, quand ils se positionnent comme enseignants, reconnaissent, considérant que le samedi matin se déroulait dans un climat plus apaisé et donnait la possibilité de rencontrer certains parents plus aisément qu'en fin de journée. De plus, la structuration de la semaine en 9 demi-journées, ne permet aucune innovation portant sur des journées éducatives dans lesquelles l'articulation des temps éducatifs scolaires et non scolaires prend tout son sens. Pourquoi ne pas accepter de parler de semaine de 5 jours, (et même d'au moins 5 jours) permettant au projet éducatif de s'inscrire dans cette logique ?

Dans ces conditions, on ne voit plus désormais en quoi le changement proposé va permettre à l'école d'évoluer comme certains l'attendent depuis parfois longtemps. Si, comme le rappelle Jean-Michel Lahieye « L'école créatrice d'espoir doit se fixer la diminution de la reproduction des inégalités sociales comme un objectif », c'est bien en ayant une réflexion permettant d'imaginer d'autres façons d'enseigner grâce à une mobilisation différente des temps d'apprentissage, associés aux temps éducatifs non scolaires auxquels on donne le temps de s'exercer, que cette diminution de la reproduction des inégalités sociales peut devenir réalité.

Pour satisfaire une partie des professionnels concernés, vous avez accepté de travailler sur la base d'un cadre national tellement fermé et rigide que le citoyen lambda qui ne connaît ni l'histoire de ce dossier, ni les conséquences qu'il a sur la vie de notre société, ne peut imaginer une autre structuration de la semaine de l'enfant. Vous êtes convaincu de la nocivité de la semaine de quatre jours – moi aussi, depuis plus de 20 ans. J'ai très largement expliqué le pourquoi de cette nocivité !

# A partir de là vous avez annoncé qu'il fallait impérativement rajouter une « demi journée » chaque semaine. Et ensuite ? Et c'est là que le bât blesse, car chacun essaie de trouver le meilleur moyen de ne pas trop changer tout en produisant une apparence de changement. Tout le monde s'empare de la

question, donne son avis (une opinion) avec des arguments plus ou moins étayés qui le plus souvent n'ont plus aucun lien avec l'intérêt de l'enfant. Les systémiciens ont bien décrit ce processus qu'il dénomme « résistance au changement » et ses effets délétères à moyen terme.

Vous avez pris comme angle d'attaque le fait qu'il fallait plus de jours dans l'année pour étaler les temps scolaires obligatoires, soit les 864h. Pour certains cette augmentation ne peut s'envisager autrement qu'en réduisant les vacances d'été. Ils crient déjà au scandale car il n'est pas question actuellement de toucher à ces vacances. Pourquoi ne voit-on pas que 864 h étalées sur 5 jours permettront aux enfants d'aller 180 jours en classe et non plus 144, soit 36 jours de plus dans l'année ?

Lorsque j'interroge les tenants d'un rallongement de l'année (38 semaines au lieu des 36) et que je leur demande comment s'organisera la semaine de 22 heures  $\frac{3}{4}$  sur cinq jours, (ou 9 demi-journées), ils reconnaissent qu'on parvient à une organisation « cocasse » qu'ils n'avaient pas anticipée ! Quoi qu'il en soit, alors qu'on est censé refonder l'école, pour ce qui concerne « l'organisation du temps scolaire » (terme utilisé dans les textes officiels), on régresse, car ni dans la loi de 1989 et ses décrets d'application, ni dans le décret de 2008, on ne va jusqu'à cadrer au point où vous l'envisagez, chacune des demi-journées : on ne parle que de six heures maximum par jour.

En voyant l'emploi du temps que vous proposez, il me semble bien difficile de convaincre les enseignants qu'ils vont voir leur qualité de vie professionnelle s'améliorer, alors qu'ils n'exerceront que sur des temps contraints. Plus encore quand on veut imposer l'allongement de la pause méridienne. Même si c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer, on ne peut ignorer qu'un enseignant heureux d'enseigner et éprouvant un bien-être quotidien est plus à même de motiver ses élèves et de leur faire acquérir le plaisir d'apprendre.

Quant à la dimension territoriale de l'action (la coproduction) éducative, - ce n'est pas un cadre rigide et uniforme qui établira l'égalité territoriale. En effet, comment imaginer une organisation satisfaisante pour tous si on ne tient pas compte de la diversité des contextes ? Peut-on penser qu'il est identique d'assurer des remplacements au sein d'une même commune que dans les diverses communes d'un département rural ou de montagne ? Assurer  $\frac{1}{4}$  temps ou  $\frac{3}{4}$  temps de 24 h avec des journées de 5h30 ou des demi-journées de 3h30 est rendu extrêmement complexe !

Pourquoi ignorer à ce point les réalités territoriales et tenir en dehors du champ de réflexion les ressources des territoires ? Relisons Condorcet pour qui l'instruction doit être continue et ouverte à tous, idées fortes qui ont animé l'éducation populaire. N'est-ce pas la Ligue de l'enseignement créée en 1866 par Jean Macé qui a milité pour une instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, pour filles et garçons ? Comme le rappelle Geneviève Poujol (1999)#, l'éducation populaire correspond à un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens. L'institution scolaire ne peut oublier cela ?

Comment imaginer qu'une école autocentrée, fonctionnant à la limite de l'ostracisme vis-à-vis du mouvement associatif, avec des enseignants qui ont de plus en plus perdu confiance en eux et perçoivent l'intervention de « partenaires éducatifs » comme un danger pour leur identité professionnelle qui pourtant ne se limite pas à la transmission de connaissances, n'est pas susceptible de renforcer le phénomène de décrochage scolaire alors que dans le même temps des prises en charge « réparatrices ou compensatrices », coûteuses sont mises en place.

À votre décharge je reconnais que l'étau dans lequel vous vous trouvez, avec d'un côté des élus pour qui le critère économique l'emporte trop souvent sur tous les autres, de l'autre des enseignants qui

estiment être lésés dans la nouvelle organisation et n'imaginent donc pas la mettre en œuvre sans une compensation financière, sans compter ceux que j'ose appeler « réactionnaires », qui sous le prétexte de défendre l'école républicaine, n'hésitent pas, comme le fait Charles Coutel, à brandir l'anti constitutionnalité de l'expression de « projet éducatif local »#, il est difficile de décider.

Vous avez toutefois pris le parti avec le Premier Ministre de faire pression sur les communes pour qu'elles mettent en place rapidement la nouvelle organisation. Cette précipitation est regrettable parce qu'une fois de plus on ne se donne pas le temps d'élaborer de vrais projets partenariaux étayés sur un inventaire des besoins et des ressources à cette échelle. On s'interdit dans le même temps d'évaluer scientifiquement, avec un avant et un après, les effets des changements mis en œuvre, seul moyen pourtant de pouvoir pérenniser les choix faits. Peut-on à ce point ignorer la place à accorder aux temps nécessaires à l'information, à la réflexion commune, à la concertation pour construire réellement un projet commun, partagé ?

Non Monsieur le ministre. Tous les parents ne savent pas encore comment fonctionnent les rythmes biologiques de leurs enfants, tous les enseignants ne le savent pas non plus. Tous les acteurs de l'éducation ne connaissent pas les expériences innovantes qui fonctionnent depuis de nombreuses années et ont fait leurs preuves. On préfère lancer des sondages et des enquêtes dans l'espoir d'obtenir des réponses sur ce que chacun souhaite pour améliorer les rythmes de vie de l'enfant alors que ces sondages nous révèlent que les réponses font essentiellement référence à une organisation déjà existante et des habitudes de fonctionnement, sans que jamais rien de nouveau ou d'original soit proposé.

L'enjeu de la refondation mérite davantage que la simple prise en compte d'opinions analysées à travers des sondages ou la recherche d'un consensus entre des postures irréductibles. Il nous faut réinventer complètement l'organisation des temps de l'enfant et non pas seulement réaménager les rythmes scolaires, sur la base d'une journée identique depuis 1882. Comment peut-on croire et faire croire que diminuer simplement la journée d'une demi heure – ou de  $\frac{3}{4}$  d'h - va permettre un mieux apprendre pour tous les enfants et un mieux-vivre de tous ?

Ce n'est pas l'allègement des journées de classe tel que vous le concevez qui permettra d'améliorer l'efficacité des apprentissages, mais bien une meilleure répartition du temps scolaire. Il faut impérativement tenir compte du fait que la disponibilité aux apprentissages des enfants de tous âges est sensiblement meilleure le matin. Ainsi, une matinée de quatre heures avec deux pauses de 15 mn est beaucoup plus efficace (et prépare au rythme du collège). Elle permet en outre de découper la matinée en trois grandes périodes pédagogiques au cours desquelles s'installe une alternance heureuse entre les activités cognitivement coûteuses et les autres moins coûteuses (ce qui n'a rien à voir avec la distinction entre les matières dites fondamentales et les autres).

Un tel découpage permet alors de libérer des plages de temps pour les activités éducatives non scolaires autrement plus valorisantes pour les intervenants éducatifs que les demi-heure ou  $\frac{3}{4}$  d'heure de fin de journée envisagés. De plus cela nécessite un engagement plus important des familles – qui dans un tel contexte le comprennent mieux – sur le respect du rythme veille-sommeil de leur enfant. Enfin il est évident qu'un tel découpage de la semaine autorise l'accompagnement spécialisé des enfants porteurs de handicap sans leur infliger une sortie de la classe ou des prises en charge à des horaires aberrants.

Déjà en 1962, les professeurs Debré et Douadi# recommandaient de respecter une triple alternance au cours de la journée scolaire: alternance entre le travail et le repos, entre le mouvement

et l'immobilité et entre le rationnel et l'imaginaire. Cela fait 50 ans, Monsieur le Ministre, qu'on attend une révolution dans les emplois du temps scolaire. Ne souhaiteriez-vous pas être celui qui va la permettre ?

Si je me permets de vous alerter par cette lettre ouverte, c'est parce que je sais que si on ne parvient pas aujourd'hui à redonner un sens aux différents temps que traverse l'enfant, l'école aura beaucoup de mal à aller mieux. Pire, si on manque ce rendez-vous lancé par votre initiative de Refonder l'école de la République, il sera extrêmement difficile de mobiliser à l'avenir comme vous l'avez permis dans le cadre de la concertation pour la refondation de l'Ecole, tous les acteurs éducatifs concernés.

Je ne peux croire que les collectivités ne trouveront pas les moyens (qui ne sont pas que financiers) de proposer à leurs enfants des journées éducatives permettant à tous de se développer harmonieusement, de s'épanouir et surtout un mieux-vivre ensemble. La mutualisation de toutes les ressources existantes et l'inventivité des acteurs locaux permettront de construire des projets éducatifs dignes de ce nom. Sans oublier que l'aménagement des temps est aussi étroitement lié à l'aménagement des espaces : une pause méridienne de qualité dépend à la fois de sa durée (ni trop ni trop peu), des contenus qu'on y met mais aussi de l'aménagement des espaces de restauration et leurs annexes (espaces de repos pour les plus jeunes par exemple, possibilité d'accueil d'un parent isolé...)

Quant à l'école, c'est en s'ouvrant sur le territoire, en acceptant de fonctionner totalement différemment, y compris du point de vue de l'organisation temporelle, qu'elle sera confortée dans sa capacité à assurer pleinement et efficacement ses missions, la première restant bien celle de transmettre des savoirs. Mais en inscrivant systématiquement son action dans une démarche de partenariat à l'échelle territoriale, elle sera alors naturellement partie prenante du projet porté par ce territoire et pourra ainsi s'appuyer sur les acteurs qui le font vivre et ce faisant valoriser les apprentissages scolaires au-delà de ses murs. C'est bien ainsi qu'on peut espérer que la « réforme des rythmes » agira comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école et favoriser la cohérence et la continuité des actions de l'État, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif

Il y a urgence à repenser les temps de vie des enfants (avant de repenser rapidement ceux des adolescents), en leur proposant des temps scolaires plus en adéquation avec leurs besoins. Dans ce projet de la plus haute importance pour l'avenir du pays, toute la communauté éducative doit se sentir concernée, les enseignants évidemment et tous les professionnels de l'éducation nationale, les ATSEM, les parents, les responsables et élus des collectivités, les associations engagées dans l'accompagnement éducatif des enfants sous toutes ses formes et également le monde économique#. Car c'est bien d'un projet de société dont il est ici question. « Dans toutes les périodes de bouleversement, l'éducation prend une place prépondérante, comme un besoin irrépressible ».#

Il est de la responsabilité de l'État de proposer un cadre législatif favorisant le déploiement de projets éducatifs territoriaux, non plus à la marge ou en option, comme c'est le cas dans le projet de loi que vous avez préparé, mais comme outil (ou levier) de la coproduction éducative sans laquelle il semble vain d'espérer une Refondation de l'école.

Je voudrais rappeler pour conclure ce propos de Pierre Mendès France qui me semble d'une très grande actualité : « Si les hommes auxquels le pouvoir est confié interprètent convenablement la réalité historique, ils peuvent favoriser des accouchements, les rendre moins pénibles, moins

douloureux, ou, au contraire, freiner tel ou tel progrès. Sachez bien que l'immobilisme, la pusillanimité, sont toujours plus dangereux que l'audace. Les problèmes sont si difficiles et d'une si grande ampleur, la résistance des égoïsmes est si forte que c'est avant tout de l'audace qu'il nous faut aujourd'hui. De l'audace intellectuelle et politique, plus rare de nos jours, hélas, que le courage physique ! ».#

**S'il vous plaît Monsieur le Ministre, pour nos enfants qui le méritent bien, soyez audacieux, nous, les militants de la cause des enfants, le serons avec vous !**